



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Jérémy Luisin - Impression : Accenttonic, 12 000 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Edito

Appel aux bonnes idées !

Problèmes d'humidité ?

Express ...

EDITO

Mesdames, Messieurs, chers locataires,

En ce début d'année, je vous adresse, en mon nom propre et au nom de tous les membres de notre société d'HLM Toit et Joie, nos vœux les plus chaleureux pour vous-même et pour vos proches.

Nous savons que l'année 2009 s'annonce difficile. La crise financière se double maintenant d'un ralentissement de la croissance économique et d'une perte de confiance en un certain nombre d'institutions. Cette crise risque de ralentir fortement la production de richesses, de diminuer la consommation, d'augmenter le nombre des personnes sans emploi et d'aggraver les phénomènes de grande exclusion.

Sachez bien qu'à l'échelle qui est la nôtre, à Toit et Joie, nous aurons à cœur de resserrer les liens de solidarité qui nous permettront de mieux lutter contre les conséquences de cette crise.

En particulier, nous continuerons à développer le dialogue avec vous et avec vos représentants, afin d'apporter à tous les locataires le meilleur service au meilleur coût. En 2008, nous avons engagé plusieurs actions destinées à améliorer le gardiennage et l'entretien des immeubles dans lesquels vous habitez, à mieux prendre en compte vos demandes d'intervention et vos éventuelles réclamations. Dès 2009 et au cours des années suivantes, l'un de nos axes majeurs sera la meilleure maîtrise possible du montant de la quittance, notamment grâce aux économies d'énergie générées par les investissements en travaux que nos finances, d'une part, et les aides publiques, d'autre part, nous permettront sur le patrimoine existant.

Par ailleurs, nous sommes engagés à construire et à acquérir de nouveaux logements. Cet engagement sera possible grâce aux moyens que nous fourniront l'État, les collectivités locales et les autres financeurs.

La crise dans laquelle nous entrons rend le logement social d'autant plus indispensable que davantage de personnes vont se retrouver dans des situations de revenu restreint, voire précaire. De plus, cette politique de construction est un moyen de relancer l'emploi dans le bâtiment, secteur aujourd'hui en souffrance. Notre effort sera donc, à notre dimension, une contribution à la relance économique.

Ces nouvelles constructions devront être non seulement économes, mais aussi d'un haut niveau de performance énergétique. De la sorte, en développant l'amélioration thermique, conformément à ce qui a été décidé dans le cadre du Grenelle de l'environnement, nous servirons à la fois l'intérêt général, notamment la lutte contre l'effet de serre, et l'intérêt des locataires de Toit et Joie.

Telles sont les grandes orientations que nous mettrons en œuvre durant l'année 2009, sous l'autorité de notre conseil d'administration, en concertation avec tous nos partenaires, parmi lesquels, naturellement, vous, Mesdames, Messieurs les locataires. Nous le ferons avec l'aide des gardiens de vos immeubles, qui sont nos représentants et nos relais, auprès de vous et dont les compétences et le dévouement constituent des atouts essentiels au bon fonctionnement de Toit et Joie.

Encore une fois, tous nos vœux pour la nouvelle année !

Michèle Attar
Directeur général



Pensez-y



Appel aux bonnes idées !

Les petites astuces vous facilitent la vie au quotidien, partagez-les !

Elles vous permettent de consommer moins d'eau, moins d'électricité, elles vous facilitent le tri ou vous permettent de tenir votre logement propre et en bon état, le Trait d'Union vous écoute.

Les meilleures idées seront publiées et leur auteur récompensé ! Alors n'hésitez pas à nous les envoyer à l'adresse suivante :

sullivan.vandromme@toitetjoie.com

1^{ÈRE} ASTUCE : COMMENT ÉLIMINER LES MOISSURES D'HUMIDITÉ.

Diluez de l'eau de javel et pulvérisez là avec précaution sur les parties à traiter. Toutes les surfaces peuvent être traitées de cette façon, sauf les moquettes qui risqueraient d'être décolorées et abîmées.

Laissez agir jusqu'au moment où la moisissure devient noire et sèche. La moisissure étant un champignon, l'eau de javel la tue. Vous n'avez plus qu'à essuyer avec une éponge légèrement humide.

zoom sur...

Problèmes d'humidité ?

Moissures, mauvaises odeurs, papiers peints décollés, peintures abîmées,... l'humidité peut être à l'origine de nombreux problèmes dans votre logement.

Il y a 2 explications à la présence d'humidité. L'activité humaine qui entraîne beaucoup de vapeur d'eau (cuisine, douche, séchage du linge,...) et une mauvaise ventilation du logement.

L'humidité peut être nocive pour votre santé parce qu'elle favorise le développement des bactéries.

Elle provoque aussi d'autres désagréments comme l'impression de froid, à température égale. La conséquence directe de ce phénomène de froid est une dépense supplémentaire en chauffage, d'autant plus que l'air humide est beaucoup plus compliqué à réchauffer !

CONSEILS UTILES :

- Ventilez quotidiennement en ouvrant vos fenêtres (quelques minutes suffisent pour renouveler l'air de votre logement).

- Ne bouchez pas les grilles de ventilation qui se trouvent en haut et/ou en bas de vos fenêtres. Nettoyez les régulièrement.

- Ne coupez en aucun cas votre VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) lorsque que votre logement en est muni.



Imprimé sur du papier 100% recyclé

rèves - express - les brèves - express - les brèves - express - les brèves

“ **LES PREMIERS TRAVAUX DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS** du 16 avenue Charles de Gaulle à La Celle-Saint-Cloud, ont débuté. L'opération d'acquisition-amélioration de ces 15 appartements situés dans un ensemble de locaux de La Poste, devrait se terminer au début du 4^{ème} trimestre 2009.

“ **LA DATE LIMITE POUR REMETTRE VOTRE ENQUÊTE** de ressources est passée. Il s'agissait du 24 décembre 2008. Les retardataires se verront appliquer une pénalité mensuelle et, selon les cas, un SLS maximum jusqu'à réception de l'enquête et des pièces demandées.